

COMMUNE DE SAINT SERVIN DU BOIS
Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 11 juillet 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mercredi 11 juillet 2012 à 19 h en Mairie de Saint Servin du Bois.

ETAIENT PRESENTS : Jean-Marc HIPPOLYTE, Jean Paul GRILLOT, René PAULUS, Martine BOYER, Nadine PALERMO, Philippe DESBROSSES, Christiane BRAMARD, Anne-Marie LALLEMENT, Gilbert BROCHOT, Jean-Claude PIERRAT, Catherine GRANDIN, Jean-Luc DRUOT, Jean-Claude DUFOUR, Pascale FALLOURD.

EXCUSES : Alban VINCENOT, Delphine ACIER, Catherine CHARPENTIER, Jérôme HAMULKA, Nicole LEVIEUX.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine BOYER.

ORDRE DU JOUR

- ↓ Compte rendu de la dernière séance
- ↓ Dossiers en cours
- ↓ Travaux en cours
- ↓ Questions diverses

La lecture du compte rendu de la séance du 21 mai 2012 ne faisant pas l'objet d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I - DOSSIERS EN COURS

↓ REVISION DES LOYERS

Le Maire informe le Conseil Municipal de la révision des loyers communaux au 1^{er} juillet 2012 selon l'indice de référence des loyers, soit une augmentation de 2.24 %. Un courrier d'information sera adressé à tous les locataires.

↓ TARIFS

Tarifs Cantine

Jean Marc HIPPOLYTE rappelle à l'assemblée la délibération en date du 27 juin 2011 fixant le prix du repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2011-2012. Il convient de déterminer les tarifs pour l'année scolaire 2012-2013. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer pour l'année scolaire 2012-2013 les tarifs suivants :

- Le prix du repas enfant est fixé à 3.55 € ; un abattement de 10 % sur ce prix pour le deuxième enfant et de 20 % pour le troisième enfant d'une même famille sera appliqué,
- Le prix du repas adulte est fixé à 4.35 €.

Tarifs Garderie scolaire

Il rappelle également la délibération en date du 27 juin 2011 fixant le tarif de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2011-2012. Il convient de déterminer le prix pour l'année 2012-2013. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Fixe à 1.92 € le tarif horaire de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2012-2013,
- Fixe à 0.96€ le tarif de la demi-heure de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2012-2013.

Centre de Loisirs - ETE 2012

Anne Marie LALLEMENT précise que 109 enfants sont inscrits pour le mois de juillet (81 enfants de Saint Servin du Bois et 28 extérieurs) avec une moyenne de 60 inscrits par semaine.

Subvention 2012 - Enduro de La Carpe

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le vote des subventions 2012 lors de la séance du 7 mai 2012. Depuis une demande a été adressée par l'amicale des pêcheurs de Saint Servin du Bois pour la manifestation de l'enduro de la Carpe. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter une subvention de 115 euros pour l'organisation de cette manifestation. Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2012.

Maitrise d'œuvre Travaux du Cabinet Médical

Sur proposition et après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de retenir le Cabinet PRONAOS, architectes, pour la maitrise d'œuvre des travaux du cabinet médical pour un montant HT de 8 119.10 euros et autorise le Maire à signer les pièces du dossier.

Réserve Parlementaire - Travaux du Cabinet Médical

Le Maire propose de déposer un dossier de demande de réserve parlementaire pour financer les travaux du cabinet médical.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de demander de la réserve parlementaire pour les travaux du cabinet médical et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires.

Travaux école maternelle

Jean Marc HIPPOLYTE donne des informations diverses sur l'avancée du dossier, du déménagement et remercie les employés communaux pour les travaux effectués.

Il précise que des subventions de l'Etat et du Département ont été obtenues pour financer une partie des travaux.

Marché Public - Transport scolaire

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché lancé pour l'exécution du transport scolaire. Sur proposition de la Commission d'appel d'offres il est proposé de retenir Les Rapides de Saône et Loire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir Les Rapides de Saône et Loire pour un montant HT de 64 368 euros montant global sur 3 ans et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires du marché.

Marché Public - Lotissement LE CLOUZEAU - Lot VRD

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché lancé pour les travaux VRD du lotissement Le Clouzeau. Sur proposition de la Commission d'appel d'offres il est proposé de retenir l'entreprise SAS Pascal GUINOT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise SAS Pascal GUINOT pour un montant HT de 125 295.60 euros et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires du marché.

Etude préalable d'aménagement et d'urbanisme - ECO VILLAGES AVENIR

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération relative à l'acquisition d'une maison d'habitation au bourg de Saint Sernin du Bois. La Commune souhaitant augmenter le parc de logements locatifs publics pour diversifier l'offre de logements et renforcer la mixité sociale, il est proposé d'engager une étude préalable d'aménagement et d'urbanisme « ECO VILLAGES AVENIR » ayant pour objectif d'ébaucher le programme d'opération, d'en prévoir les impacts et d'en évaluer les coûts.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'engager une étude préalable d'aménagement et d'urbanisme et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires.

II - POINT SUR LES TRAVAUX

Jean-Marc HIPPOLYTE et René PAULUS font respectivement le tour des travaux prévus et réalisés par les employés communaux et les services de la Communauté Urbaine.

III - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Le Maire,
Jean-Marc HIPPOLYTE

